



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **23 mai 2011**

Délibération n° 2011-2263

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Bron

objet : Opération de renouvellement urbain (ORU) de Parilly - Aménagement du secteur Maggiorini - Individualisation d'autorisation de programme

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

**Rapporteur** : Monsieur Longueval

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 13 mai 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 25 mai 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, MM. Balme, Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benekadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Mme Laval, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Morales, Muet, Ollivier, Mmes Palleja, Pesson, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, MM. Roche, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à M. Desseigne), Mme Vullien (pouvoir à M. Abadie), MM. Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Passi (pouvoir à M. Réale), Mme Bargoïn (pouvoir à M. Barthelémy), MM. Chabert (pouvoir à M. Lelièvre), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Léonard (pouvoir à Mme Cardona), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Nissanian (pouvoir à Mme Tifra), Pillon (pouvoir à M. Fleury), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à Mme Revel), MM. Rousseau (pouvoir à M. Suchet), Schuk (pouvoir à M. Grivel), Vincent (pouvoir à M. Da Passano).

Absents non excusés : Mme Bab-Hamed, MM. Giordano, Le Bouhart, Mme Perrin-Gilbert, M. Turcas.

**Séance publique du 23 mai 2011****Délibération n° 2011-2263**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Bron

objet : **Opération de renouvellement urbain (ORU) de Parilly - Aménagement du secteur Maggiorini - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 4 mai 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le quartier de Parilly à Bron fait l'objet d'une opération de renouvellement urbain contractualisée avec l'Agence de rénovation urbaine (ANRU) qui a pour objectifs de :

- relier et ancrer le quartier dans la ville,
- diversifier l'habitat et faire évoluer des typologies de logement par la construction de programmes mixtes (logements locatifs sociaux, locatifs privés, en accession sociale ou libre),
- maintenir et développer les équipements publics : affirmer une identité culturelle forte (création d'un centre chorégraphique, d'une médiathèque),
- conforter les commerces et services de proximité, favorisant une diversité fonctionnelle du quartier,
- donner un caractère urbain aux espaces publics, préserver la qualité des espaces verts et de loisirs.

Le programme de la convention ANRU validée par le conseil de Communauté du 12 février 2007 comprend notamment une opération de démolition-reconstruction de logements publics sociaux dans le secteur nord de Parilly, la construction de logements de diversification, accession, locatifs libres.

Une partie de l'offre nouvelle de logement est développée dans l'îlot dit Annonay. Dans cet îlot, 20 maisons de villes locatives sociales (PLUS-CD) ont été livrées en 2001, 31 logements locatifs sociaux en 2008. Un programme de 30 logements locatifs libres, sous maîtrise d'ouvrage de l'association foncière logement, est en préparation.

Les mutations importantes que subit l'îlot Annonay imposent des interventions sur les voiries afin d'assurer tout à la fois, la desserte des nouveaux programmes de logements, l'accès aux commerces et services au public, une bonne transition avec le secteur pavillonnaire environnant et un maillage urbain satisfaisant pour le quartier.

Les interventions sur les voiries comprennent le réaménagement des rues Annonay, Hugo et Maggiorini.

Ces rues appartenaient au domaine privé bien qu'elles aient toutes les caractéristiques des voies publiques. Aussi, l'avenue d'Annonay, la rue Louis Maggiorini et l'avenue Victor Hugo viennent de faire l'objet d'une procédure de classement d'office dans le domaine public communautaire et doivent être mises aux normes (accessibilité notamment) :

- la rue Louis Maggiorini en totalité,
- l'avenue d'Annonay pour la partie située entre l'avenue Jean Jaurès et la rue Louis Maggiorini (hors partie en impasse),

- l'avenue Victor Hugo pour la partie située entre l'avenue Jean Jaurès et la rue Louis Maggiorini (hors partie en impasse).

Les travaux réalisés par la Communauté urbaine de Lyon consistent en :

- la modification des profils des voies afin de bénéficier de cheminements piétons plus confortables,
- la reprise des revêtements de chaussée et des trottoirs en enrobé,
- la mise aux normes des trottoirs pour les personnes à mobilité réduite,
- la réorganisation et matérialisation du stationnement,
- la plantation d'arbres d'agrément.

Ils seront précédés par l'enfouissement des réseaux par le Syndicat intercommunal de gestion des énergies de la région lyonnaise (Sigerly) (en septembre 2011) pour un montant de 420 000 € et par la rénovation de l'éclairage public par la ville de Bron pour un montant de 65 000 € TTC.

Les travaux par la Communauté urbaine de Lyon doivent démarrer à l'automne 2011 et s'achever au printemps 2012. Ils seront réalisés par le biais des marchés annuels à bons de commande de la direction de la voirie.

Le coût d'opération est estimé à 940 900 € TTC.

L'opération inscrite dans la convention ANRU bénéficie d'une subvention de l'ANRU à hauteur de 264 250 €.

L'autorisation de programme à individualiser en 2011 représente un montant total de 940 900 € en dépenses et de 264 250 € en recettes, soit une charge nette de 676 650 €.

De plus, un montant de 100 000 € initialement individualisé sur l'opération Bron-Parilly-voirie Annonay peut être réaffecté sur l'opération d'aménagement de voirie du secteur Maggiorini ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** la réalisation, par la Communauté urbaine de Lyon, des travaux d'aménagement de voirie sur le secteur Maggiorini dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain du quartier de Parilly à Bron.

**2° - Décide :**

a) - l'individualisation de l'autorisation de programme globale B1 - Favoriser la mixité sur l'opération n° 2423 pour un montant total de 840 900 € TTC en dépenses et 264 250 € en recettes à la charge du budget principal, soit une charge nette de 676 650 €, réparti selon l'échéancier suivant :

- 840 900 € TTC en dépenses et 39 640 € en recettes pour 2011,
- 224 610 € en recettes pour 2012,

b) - la réduction de l'individualisation de l'autorisation de programme B1 - Favoriser la mixité sur l'opération n° 1333 -Bron-Parilly - voirie Annonay pour un montant de 100 000 €. Le montant de cette opération est donc porté à 307 932 € en dépenses et 140 075 € en recettes,

c) - la réaffectation sur l'opération n° 2423 de 100 000 € initialement individualisé sur l'opération n° 1333.

Le montant total de l'opération n° 2423 est porté à 940 900 €.

**3° - Les recettes** d'investissement seront imputées sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine de Lyon - exercices 2011 et 2012 - compte 132 100 - fonction 824 selon l'échéancier suivant :

- 39 637,50 € pour 2011,
- 224 612,50 € pour 2012.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le Président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 25 mai 2011.**